

Décision du maire n° 2025/03

=====

Olivier PEVERELLI
Maire de Le Teil

Objet : Maîtrise d'œuvre – Rénovation des réseaux EU et AEP de l'Avenue du 8 MAI 1945 et de l'Impasse Chamontin (Commune de Le Teil / Syndicat SYDEO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants, relatifs aux compétences générales du maire ;

Vu la délibération n°2024-067 du conseil municipal en date du 8 juillet 2024 relative aux déléguées accordées au Maire ;

Vu la délibération n°2024-064 du conseil municipal en date du 3 juin 2024 approuvant le projet d'aménagement de l'avenue du 8 mai et de l'impasse Chamontin et le contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre sur la partie « aménagement de la voirie » avec le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) ;

Vu la délibération n°2024-079 du conseil municipal en date du 8 juillet 2024 approuvant l'adhésion au groupement de commande avec SYDEO pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de l'avenue du 8 mai 1945 et de l'impasse Chamontin pour la partie « réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement » ;

Considérant le projet de réhabilitation de l'avenue du 8 mai 1945 et de l'impasse Chamontin, inscrit dans un programme ambitieux de reconstruction et de rénovation urbaine de la ville à la suite du séisme du 11 novembre 2019 ;

Considérant que le projet global comprend :

- La reprise intégrale du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) --> Syndicat SYDEO
- La reprise partielle du réseau d'assainissement (EU) --> Commune Le Teil
- L'aménagement de la voirie, avec notamment la création d'une voie verte pour desservir les établissements scolaires (collège et école Rosa Parks) --> Commune Le Teil.

Considérant que la maîtrise d'œuvre de la partie « aménagement de voirie » ne fait pas partie de la prestation souhaitée dans le cadre de ce programme. Elle sera assurée par le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA), avec l'objectif de réaliser les travaux en 2026. La reprise des réseaux AEP et EU est une opération préalable à cet aménagement, à traiter en 2025.

Pour garantir la bonne exécution des travaux, la Commune et le Syndicat SYDEO dans le cadre d'un groupement de commande envisagent donc de missionner un maître d'œuvre afin d'élaborer les dossiers techniques et administratifs, de sélectionner les entreprises, et d'assurer le suivi financier et technique du chantier jusqu'à la réception finale des travaux.

Dans ce cadre, une procédure de marché publics a été engagée.

La procédure choisie est une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site « achat-public » le 05 novembre 2024. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 06 décembre 2024 à 12h00.

Une entreprise a été retenue :

SARL RHONE CEVENNES INGENIERIE
4 rue de la Bergerie 30100 ALES

Une analyse de l'offre a permis de voir que celle-ci était conforme, aussi bien techniquement que financièrement.

Monsieur le Maire DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution du marché à la SARL RHONE CEVENNES INGENIERIE pour la somme de 16 370 € H.T. comprenant une part réseaux d'adduction d'eau potable de 8 495 € H.T. (SYDEO) et une part «réseaux d'assainissement » de 7 875 € H.T. (commune).
- **DE SIGNER** le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour la part « réseaux d'assainissement ».

Fait à Le Teil, le 4 février 2025,
Par délégation du Conseil municipal
le Maire

Olivier PEVERELLI

